

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 16 juin 2023

Délibération n° CCAS-DEL2023-20

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

Objet : Mise à jour des outils réglementaires du SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement À Domicile).

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du 1^{er} étage – Maison des Services Publics Municipaux – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilbert DALLERAC, Vice-Président.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilbert	DALLERAC	Vice-Président
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère Municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère Municipale
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère Municipale
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Présidente de la délégation locale Secours Populaire
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Président Halte Répît

ETAIENT ABSENTS REPRESENTÉS : M. Franck MARLIN représenté par M. Gilbert DALLERAC, Mme Maïram SY représentée par M. Michel BÂTARD, Mme Claude MASURE représentée par Mme Sabah AÏD, Mme Annick RAMEAU représentée par Mme Françoise PYBOT, Mme Sylvie YONLI représentée par M. Maurice BOISDON.

ETAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Rokhaya KEITA.

ETAIT ABSENT : M. Jean-Luc FORTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PYBOT.

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU le manuel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux paru le 8 mars 2022 par la Haute Autorité de Santé.

CONSIDERANT que ce manuel précise que dans le cadre de l'évaluation externe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, le Service des Personnes Retraitées doit se mettre en conformité avec RGPD (Règlement Général de la Protection des Données),

CONSIDERANT l'obligation d'informer les usagers de la raison pour laquelle nous collectons leurs données personnelles en inscrivant :

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile collecte et traite vos données personnelles afin de mettre en place des prestations à votre domicile et seulement à cette fin.

Ces données ne seront pas communiquées.

Si vous souhaitez les modifier ou les supprimer vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données par mail : dpo@mairie-etampes.fr

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à valider la mise à jour des outils réglementaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Pour le Président, par délégation
Le Vice-Président
Gilbert DALLERAC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...30/06/2023... et de sa réception par le représentant de l'Etat.